

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1179**19 novembre 2004****SOMMAIRE**

AB Image S.A., Luxembourg	56592	Fontina, S.à r.l., Luxembourg	56592
Advanced Technics Properties Holding S.A., Luxembourg	56559	Futur Ré S.A., Luxembourg	56571
Agemat S.A., Mertert	56546	Futur Ré S.A., Luxembourg	56571
Albatros Investment Participation S.A., Niederanven	56547	G.R. Immotrust Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	56574
Artfac, S.à r.l., Rodange	56547	Garage Europ Auto, S.à r.l., Bertrange	56571
AXA Assurances Luxembourg S.A., Luxembourg	56572	Innamorati Lux, S.à r.l., Belvaux	56588
AXA Assurances Vie Luxembourg S.A., Luxembourg	56558	Internationale Beteiligungen A.G. - IB A.G., Luxembourg	56571
AXA Luxembourg S.A., Luxembourg	56573	Internationale Beteiligungen Holding A.G. - IB Holding A.G., Luxembourg	56570
BBG Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	56560	Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	56569
Billecart Expansion Holding S.A., Luxembourg	56589	Jadis International S.A., Luxembourg	56565
BJ Services International, S.à r.l., Luxembourg	56588	Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, Luxembourg ..	56554
Bononzo S.A.H., Luxembourg	56558	Joma S.A., Lannen	56552
Carmatel Holding S.A., Luxembourg	56567	Kalmo Finance Holding S.A., Luxembourg	56567
Cash & Go S.A., Grevenmacher	56546	Klar Investment International S.A., Luxembourg ..	56568
Chebec S.C., Junglinster	56570	KS Environmental Services S.A., Luxembourg	56551
Compagnie Financière Industrielle S.A., Luxembourg	56591	Lickinvest Holding S.A., Luxembourg	56568
Cotignac S.A., Luxembourg	56567	Linde Partners Asset Management S.A., Strassen ..	56575
Cotignac S.A., Luxembourg	56567	Linde Partners Asset Management S.A., Strassen ..	56583
Da Costa Almeida, S.à r.l., Niederkorn	56550	Luna Rossa S.A., Luxembourg	56574
David Friederici, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	56572	Lux Venture Finance S.A.H., Luxembourg	56570
Davisol Finance Holding S.A., Luxembourg	56565	Lux-Development S.A., Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Luxembourg	56590
Dinai, S.à r.l., Steinfurt	56573	Lux-Portfolio Sicav, Luxembourg	56565
Dorint Holding S.A., Luxembourg	56571	Nouvelle Terrest S.A., Remich	56589
Epicerie Luisi, S.à r.l., Luxembourg	56590	O Sole, S.à r.l., Luxembourg	56573
Equilease International S.A., Luxembourg	56569	Panavision Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56552
Eubro Holding S.A., Berdorf	56552	Parc-Immo Gestion, S.à r.l., Differdange	56573
Eubro Holding S.A., Berdorf	56554	Parc-Immo, S.à r.l., Differdange	56572
Eurocomex S.A., Luxembourg	56550	Peinture de Luxe S.A., Vianden	56589
Euroleisure Holding S.A., Luxembourg	56568	Planfin S.A., Luxembourg	56586
Executive Lodge S.A., Luxembourg	56591	Planfin S.A., Luxembourg	56586
Fiduciare Marine Ltd	56570	Pollux S.A.H., Luxembourg	56560
Finatech S.A., Luxembourg	56590	Pro-Constructions S.A., Bascharage	56574
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	56566	Progress International S.A., Luxembourg	56550
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	56566	ProLogis Germany XII, S.à r.l., Luxembourg	56592
Flator Finance S.A.H., Luxembourg	56586	ProLogis Poland VIII, S.à r.l., Luxembourg	56584
Flator Finance S.A.H., Luxembourg	56586		

ProLogis Poland VIII, S.à r.l., Luxembourg	56584	Sofindex S.A., Luxembourg	56558
Punta S.A.H., Luxembourg	56554	Sound-City-Concorde, S.à r.l., Bertrange	56572
Redalco S.A., Luxembourg	56559	Systema S.A., Luxembourg	56585
Robling's Malerwerkstatt, S.à r.l., Mertert	56546	Systema S.A., Luxembourg	56585
Rombert S.A., Luxembourg	56569	Tarkett Capital S.A., Wiltz	56587
Rombert S.A., Luxembourg	56569	Tarkett Capital S.A., Wiltz	56587
S.C.L., S.à r.l., Luxembourg	56572	Tatone Frères, S.à r.l., Junglinster	56574
Sam et Lux S.A., Steinfort	56588	Taxander Holding S.A., Luxembourg	56565
Sansal, S.à r.l., Luxembourg	56547	Tecanox S.A.H., Luxembourg	56566
Schneidersöhne Luxemburg GmbH, Lenningen . .	56584	Techmek S.A., Luxembourg	56589
Si Lux S.A., Luxembourg	56583	Tilou Participation S.A., Luxembourg	56555
Sistema Finance S.A., Luxembourg	56559	Travel Fin S.A., Luxembourg	56574
Snaps 34 S.A., Luxembourg	56591	Truckland & Streit S.A., Mertert	56590
Snaps 34 S.A., Luxembourg	56591	Twilight S.A., Wilwerwiltz	56551
Snaps 34 S.A., Luxembourg	56591	Unican Luxembourg S.A., Luxembourg	56567
Snaps 34 S.A., Luxembourg	56592	Vakanz-Express S.A., Echternach	56585
Société de Participation Construfin S.A., Luxem- bourg	56589	Vakanz-Express S.A., Echternach	56585
Société Européenne pour le Développement Hol- ding S.A. - SEDEV, Luxembourg	56568	Vital-Sun S.A., Strassen	56573
Société Financière de l'Union S.A., Luxembourg .	56590	World Immo Invest S.A., Luxembourg	56584
		Z & A, S.à r.l., Remich	56566
		Z & A, S.à r.l., Remich	56566

AGEMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, Scheidberg.

R. C. Luxembourg B 65.566.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société AGEMAT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076753.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

CASH & GO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 94.586.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08445, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société CASH & GO S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076756.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ROBLING'S MALERWERKSTATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59E, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 33.667.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société ROBLING'S MALERWERKSTATT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076758.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SANSAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.534.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2004, réf. LSO-AU03429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076157.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ARTFAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12.500,-.**Siège social: L-4815 Rodange, 19A, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 55.337.*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2004, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

- le siège social de la société est transféré à:

L-4815 Rodange 19A, rue de la Fontaine.

Rodange, le 1^{er} septembre 2004.

Et lecture faite, les gérants ont signé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075657.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

ALBATROS INVESTMENT PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R. C. Luxembourg B 102.992.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Frank Fischer, informaticien, demeurant à L-6942 Niederanven, ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée;

2.- Madame Danielle Fischer Kass, femme au foyer, demeurant à L-6942 Niederanven, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ALBATROS INVESTMENT PARTICIPATION S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés

dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille (32.000,-) Euros représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) Euros chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille (500.000,-) Euros qui sera représenté par cinq cent (500) actions de mille (1.000) Euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration, par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les quinze jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Si un délai de soixante jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de précéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la seule signature de Monsieur Frank Fischer, prénommé ci-avant.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Frank Fischer, préqualifié, seize actions	16 actions
Madame Danielle Fischer Kass, préqualifiée, seize actions	16 actions
Total: trente-deux actions	32 actions

Toutes les actions ont été libérées à raison d'un quart, de sorte que la somme de huit mille (8.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Frank Fischer, préqualifié;
 - Madame Danielle Fischer Kass, préqualifiée;
 - Monsieur Marc Wagner, demeurant à L-5290 Neuhäusgen, Kiischtee, 16
3. Le mandat des administrateurs est fixé à 6 années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.
4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de Monsieur Frank Fischer, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 7 des statuts.
5. La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège social à Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.
6. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à 3 années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.
7. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégués à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d' administrateur(s)-délégué(s).
8. Le siège de la société est fixé à L-6942 Niederanven, 27 Mehlstrachen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 85, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

P. Frieders.

en remplacement de M^e Elvinger, empêché.

(076859.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

DA COSTA ALMEIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-4646 Niederkorn, 27A, rue Saint Pierre.

R. C. Luxembourg B 50.277.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2004, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. accepte la démission avec effet au 31 janvier 2004 du gérant technique, M. Ludwiczak Didier, préqualifié, demeurant à F-57480 Remeleng, 9, rue des Lilas,
2. accepte la démission avec effet au 31 mai 2004 du gérant administratif, M. Da Costa De Almeida Leonel, préqualifié, demeurant à L-4646 Niederkorn, 27A, rue Saint Pierre.

Niederkorn, le 1^{er} septembre 2004.

Et lecture faite, les gérants ont signé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075660.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

PROGRESS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.532.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de PROGRESS INTERNATIONAL S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(075693.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- Pour autant que de besoin, l'Assemblée ratifie tous les actes posés par les administrateurs et le commissaire aux comptes depuis leur nomination à ce jour.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, de Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg et de Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, ainsi que la démission en tant que commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076304.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TWILIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 2, Am Duerf.
R. C. Luxembourg B 95.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 31 août 2004, réf. DSO-AT00167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

Signature.

(903056.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
H. R. Luxembourg B 84.176.

Am 23. August 2004 um 14.00 Uhr, ist eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft KS ENVIRONMENTAL SERVICES S.A. in D-47179 Duisburg, Hülsermannshof 36, zusammengetreten.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Nummer B 84.176 und wurde gemäss Urkunde des Notars Maître Henri Beck am 17. Oktober 2001 gegründet.

Vorsitz

Die Aktionäre bestimmen einstimmig zum Vorsitzenden Herrn Eike Jäger, Dipl.-Kfm. und Geschäftsführer, wohnhaft in D-47179 Duisburg, Hülsermannshof, 36.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Herrn Jean Minden, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1135 Luxembourg, 7, avenue des Archiducs.

Die Aktionärsversammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Herbert Grimm, Techniker, wohnhaft in D-32791 Lage, Im Stillen Winkel, 27.

Zusammensetzung der Aktionärsversammlung

Die Aktionäre der Gesellschaft deren Namen aus der beigefügten Anwesenheitsliste, beziehungsweise dem Aktienregister hervorgehen erklären, gemäss Artikel 15 der Satzung, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Anwesenheitsliste wurde festgelegt und von sämtlichen Aktionären unterschrieben.

Rechtmässigkeit der Versammlung

Er ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass dreihundertunddreissig (330) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einhundert (100) Euro von insgesamt dreihundertunddreissig (330) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung kann somit gemäss Artikel 15 der Satzung und Artikel 67 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften beraten und aufgrund der Anwesenheit sämtlicher Aktionäre, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, wirksam Beschlüsse fassen.

Gemäss Artikel 14 der Satzung ist die Generalversammlung nur beschlussfähig wenn die anwesenden oder vertretenen Aktionäre mindestens drei Viertel des gesamten Aktienkapitals der Gesellschaft vertreten. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einer Mehrheit von mindestens drei Viertel der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Alsdann wurde die Tagesordnung erläutert und wurden folgende Beschlüsse einstimmig durch die anwesenden Aktionäre verabschiedet:

Erster Beschluss

Herr Thomas Christoph, Diplom Ingenieur, D-47179 - Duisburg, Hülsermannshof 36, wird mit sofortiger Wirkung und ohne Entlastung als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

Zweiter Beschluss

Herr Eike Jäger, Dipl.-Kfm., D-47179 Duisburg, Hülsermannshof 36, wird auf Vorschlag der Aktionäre der Kategorie A, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestimmt.

Dritter Beschluss

Die Aktionäre nehmen zur Kenntnis dass der leitende Angestellte Herr Zoller im Rahmen der täglichen Geschäftsführung die Gesellschaft jeweils bis zu einem Betrag von 10.000,- Euro verpflichten darf, wobei jedoch jede einzelne Verpflichtung bis zu 10.000,- Euro von dem Verwaltungsratsmitglied Herrn Eike Jäger gegengezeichnet werden muss.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Versammlung um 14.30 Uhr geschlossen.

Dieses Protokoll wurde am Datum wie Eingangs erwähnt erstellt und von den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben.

E. Jäger / J. Minden / H. Grimm

Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03571. – Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076235.3/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

56552

JOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8542 Lannen, 5, rue de Hostert.
R. C. Luxembourg B 102.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2004, réf. DSO-AU00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903043.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

PANAVISION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.393.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution de l'associé unique du 16 juillet 2004 que:

- Monsieur Nigel E. Hurdle, Metropolitan Centre, Bristol Road, Greenford, Middlesex UB6 8GU, United Kingdom a été nommé gérant, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2004 et que

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach a été nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076290.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUBRO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.
H. R. Luxemburg B 99.256.

Im Jahre zweitausendvier, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EUBRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.256, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 103 vom 19. Februar 1999, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 434 vom 10. Juni 1999;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1019 vom 31. Dezember 1999;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 25. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 309 vom 26. April 2001.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Bericht der ordentlichen Generalversammlung vom 24. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 477 vom 26. März 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhundertneunzehntausend Euro (EUR 1.519.000,-), eingeteilt in vier tausend neun hundert (4.900) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Hubert Brock, Kaufmann, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Frau Anna Elisabeth Kessel, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert Brock, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Abschaffung des Nominalwertes der bestehenden Aktien.
2. Festlegung des neuen Nominalwertes der Aktien auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Feststellung dass das bestehende Kapital von einer Million fünfhundertneunzehntausend Euro (EUR 1.519.000,-) eingeteilt ist in eintausendfünfhundertneunzehn (1.519) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,-) pro Aktie.

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von fünfhunderteintausend Euro (EUR 501.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von einer Million fünfhundertneunzehntausend Euro (EUR 1.519.000,-) auf den Betrag von zwei Millionen zwanzigtausend Euro (EUR 2.020.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von fünfhunderteins (501) neuen Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien.

4. Zeichnung und Einzahlung der fünfhunderteins (501) neu geschaffenen Aktien, mit Verzicht der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht.

5. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Statuten.

6. Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV. Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V. Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die viertausendneunhundert (4.900) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) welche das gesamte Kapital von einer Million fünfhundertneunzehntausend Euro (EUR 1.519.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der bestehenden Aktien abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den neuen Nominalwert der Aktien auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) festzulegen.

Das bestehende Kapital von einer Million fünfhundertneunzehntausend Euro (EUR 1.519.000,-) ist somit eingeteilt in eintausendfünfhundertneunzehn (1.519) Aktien mit einem Nominalwert von ein tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von fünfhunderteintausend Euro (EUR 501.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von einer Million fünfhundertneunzehntausend Euro (EUR 1.519.000,-) auf den Betrag von zwei Millionen zwanzigtausend Euro (EUR 2.020.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von fünfhunderteins (501) neuen Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien.

Vierter Beschluss

Nach Feststellung des Verzichtes der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht werden die fünfhunderteins (501) neu geschaffenen Aktien wie folgt gezeichnet:

Zeichnung und Einzahlung

- Herr Hans Hubert Brock, Kaufmann, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée, zweihundertfünfundvierzig Aktien	245
- Frau Anna Elisabeth Kessel, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert Brock, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée, zweihundertsechsfünfundzig Aktien	256

Alle Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfhunderteintausend Euro (EUR 501.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen zwanzigtausend Euro (EUR 2.020.000,-), eingeteilt in zweitausendzwanzig (2.020) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Sechster Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Brock, E. Kessel, P. Simon, Henri Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 août 2004, vol. 358, fol. 13, case 10. – Reçu 5.010 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17. September 2004.

H. Beck.

(903051.3/201/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

EUBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R. C. Luxembourg B 99.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2004.

H. Beck.

(903052.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO. KG, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 29.061.

Der Name der Gesellschaft wurde am 1. Januar 2004 geändert. Sie heisst jetzt JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO. KG.

Die Handlungsbevollmächtigten der Niederlassung sind folgende:

- Herr Martin Huber, wohnhaft 23a, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Niederlassungsleiter
 - Herr Harald Wörister, wohnhaft 29, Losheimerstrasse, D-66701 Beckingen, Stellvertretender Geschäftsleiter
 - Frau Mirjam Lehnen, geschäftsansässig 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Vertretungsberechtigte
- Herr Michael Schröder-Castendyck ist als Niederlassungsleiter am 31. Dezember 2001 zurückgetreten.

Die Handlungsbevollmächtigten der Gesellschaft sind folgende:

- Herr Hans-Joachim v. Berenberg-Consbruch, wohnhaft Winkelmannstrasse 24, D-22609 Hamburg, Persönlich Haftender Gesellschafter
 - Herr Claus-G. Budelmann, wohnhaft Auguststrasse 3, D-21029 Hamburg, Persönlich Haftender Gesellschafter
 - Dr. Hans-Walter Peters, wohnhaft In de Bost 6a, D-22587 Hamburg, Persönlich Haftender Gesellschafter
 - Herr Guido M. Sollors, wohnhaft Manteuffelstrasse 7, D-22609 Hamburg, Persönlich Haftender Gesellschafter
- Herr Joachim Hermann Wetzels, Herr Peter Freiherr v. Kap-Herr und Herr Andreas M. Odefey sind nicht mehr Persönlich Haftende Gesellschafter.

Luxembourg, den 13. September 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076279.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PUNTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.241.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PUNTA S.A.

Signatures

Administrateurs

(076339.4/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TILOU PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 102.993.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Maryline Thu-Mai Ho, administrateur de sociétés, née le 1^{er} mai 1970, à Ermont, France, demeurant au 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, Suisse, dûment représentée par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève (Suisse), le 16 juillet 2004;

2) Monsieur Yann Frédéric Bilquez, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1970, à Vitré, France, demeurant au 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, Suisse, dûment représenté par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève (Suisse), le 16 juillet 2004;

3) Monsieur Fabien Theillier, commercial, né le 8 septembre 1972, à Paris, France, demeurant au 165, rue de Buzenval, 92380 Garches, France, dûment représenté par Sebastian Kirsch, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 19 juillet 2004.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de TILOU PARTICIPATION S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et de toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million et soixante euro (EUR 1.000.060,-) représenté par trois mille deux cent vingt-six (3.226) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre. Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant, à son égard, propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit de la même commune qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15^{ème} jour du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant, par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé d'administrateur(s) A et d'administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions. Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes et les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par l'envoi de l'original, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre des commissaires aux comptes, procédera à l'élection et déterminera la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui terminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Madame Maryline Thu-Mai Ho, prénommée, cinquante et une actions	51 actions
2) Monsieur Yann Frédéric Bilquez, prénommé, seize actions	16 actions
3) Monsieur Fabien Theilliez, prénommé, trente-trois actions	33 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.300,- (mille trois cents Euro).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

- 2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs A:

* Madame Maryline Thu-Mai Ho, administrateur de sociétés, née le 1^{er} mai 1970, à Ermont, France, demeurant au 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, Suisse;

* Monsieur Yann Frédéric Bilquez, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1970, à Vitry, France, demeurant au 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, Suisse.

La personne suivante a été nommée administrateur B:

* Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968, à Huy, Belgique, demeurant aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

3) A été nommée commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, demeurant au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

4) L'adresse de la société est établie aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2004.

6) L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kirsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 90, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(076856.3/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SOFINDEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.380.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, Président,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076263.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BONONZO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.616.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BONONZO S.A.

Signatures

Administrateurs

(076347.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 53.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076480.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

REDALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 78.278.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juillet 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne pour une période d'une année, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Marmer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs René Merkt et Claude Schmitz pour une nouvelle période d'une année qui se terminera lors de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période d'une année qui se terminera lors de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDALCO S.A., Société Anonyme

R. Merkt / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076292.3/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.384.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076345.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SISTEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.023.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires
tenue au siège de la société le 6 juillet 2004*

- La nomination de M. Dmitry Korovkin comme Administrateur de la Société est ratifiée. Le mandat viendra à échéance le 8 avril 2009.

- La société SCP JEAN-LOUIS MONNOT & LAURENT GUIBOURT, avec adresse au 2 bis A, avenue Le Corbeiller, F-92190 Meudon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, sous numéro D 384.886.156, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de DELOITTE S.A. (précédemment DELOITTE & TOUCHE S.A.). Le mandat viendra à échéance le 8 avril 2009.

- Décharge pleine et entière a été accordée à DELOITTE S.A. en tant que Commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait sincère conforme

SISTEMA FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076308.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.789.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

POLLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(076351.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 102.951.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighth of September.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

BBG COMMUNICATIONS, INC., with registered office at 3511, Silverside Road, Suite 105 Wilmington, Delaware, 19810 United States of America, registered at the Delaware (California - United States of America) Trade and Company Registry under number 33-0733498,

here represented by Mr. Julien François, expert-comptable, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A.- Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholder(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B.- Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the prior approval of such transfer given by the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D.- Decisions of the sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save as a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E.- Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The profit, after deduction of the reserve, is carried forward or transferred to a special reserve unless the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders decides that the balance is attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed among the shareholders.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

G.- Applicable Law

Art. 24. For all matters not provided for in these articles of incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BBG COMMUNICATIONS, INC., previously qualified.

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand four hundred euros (1,400.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered at the Luxembourg Trade and Company Registry under number B 40.722.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

BBG COMMUNICATIONS, INC., avec siège social à 3511 Silverside Road, Suite 105 Wilmington, Delaware, 19810 Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce de Delaware (Californie - Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 33-0733498,

ici représentée par Monsieur Julien François, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A.- Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C.- Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

F.- Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

G.- Loi Applicable

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:
cinq cents (500) parts sociales par BBG COMMUNICATIONS, INC., préqualifiée.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux quatre euros (1.400,- EUR).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. Est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 40.722.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. François, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, vol. 145S, fol. 2, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Releveur(signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la Société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2004.

P. Bettingen.

(076015.3/202/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DAVISOL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.568.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DAVISOL FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076350.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TAXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.120.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TAXANDER HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076349.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

JADIS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(076356.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUX-PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.907.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

Pour le notaire T. Metzler

C. Erpelding

(076368.3/222/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TECANOX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TECANOX

Signatures

Administrateurs

(076355.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.704.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076493.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Z & A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 88.519.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03745, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société Z & A, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076744.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Z & A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 88.519.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société Z & A, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076739.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

CARMATEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CARMATEL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076354.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.401.

Le bilan au 15 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(076352.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

KALMO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.935.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

KALMO FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076353.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

COTIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076405.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

COTIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.797.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076404.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(076343.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LICKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LICKINVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(076342.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A. - SEDEV,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A. - SEDEV

Signatures

Administrateurs

(076341.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 114.500,-.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 33.155.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 9 juillet 2004*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076408.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ROMBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 88.733.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1493 du 16 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour ROMBERT S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(076424.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ROMBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 88.733.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1493 du 16 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour ROMBERT S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(076426.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.042.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(076340.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.443.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 31 juillet 2004 a décidé de coopter Monsieur Carsten Majer à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en juin 2005.

Pour INVESCO GT INVESTMENT FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J. Vaude-Perrin / Signature

Assistant Vice President / -

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076423.3/1126/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

56570

LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUX VENTURE FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

(076338.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FIDUCIARE MARINE LTD, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 97.961.

Assemblée des actionnaires du 25 juin 2004

Joseph Delree résidant 2A, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, démissionne et est remplacé par Ludmila Zablocka demeurant Malpils 2, APP 18, LV-1013 Riga.

Luxembourg, le 25 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076395.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

CHEBEC S.C., Société Civile.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Les Associés:

Madame Madeleine Giroult, 4, quai du Moulin, F-93450 L'Île Saint Denis;

Monsieur Philippe Guenot, 9, rue Jean Jaurès, F-93450 L'Île Saint Denis,

se sont réunis ce 21 mai 2002 à 14 heures, et ont décidé la liquidation de la société CHEBEC SC, le capital étant redistribué entre associés, au prorata de leur mise initiale.

Pour les besoins de la liquidation, Madame Madeleine Giroult, est nommée liquidateur.

Junglinster, le 21 mai 2002.

M. Giroult / P. Guenot

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076402.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

INTERNATIONALE BETEILIGUNGEN HOLDING A.G. - IB HOLDING A.G.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.940.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 13 septembre 2004

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:

128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076419.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FUTUR RÉ, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 26.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076474.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FUTUR RÉ, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 26.913.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076476.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

INTERNATIONALE BETEILIGUNGEN A.G. - IB A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 63.433.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 13 septembre 2004

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076416.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 49.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

G. Lecuit.

(076489.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

GARAGE EUROP AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 6A, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 51.664.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 septembre 2004.

EUROP AUTO, S.à r.l.

Signature

(076440.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PARC-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 46.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 septembre 2004.

PARC-IMMO, S.à r.l.

Signature

(076445.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

S.C.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 54.777.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2004, réf. DSO-AU00073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(076462.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SOUND-CITY-CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 septembre 2004.

SOUND-CITY-CONCORDE, S.à r.l.

Signature

(076441.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

DAVID FRIEDERICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 79.972.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-Bains, le 21 septembre 2004.

DAVID FRIEDERICI, S.à r.l.

Signature

(076444.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 53.466.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076486.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

VITAL-SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 73.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 septembre 2004.

VITAL-SUN S.A.

Signature

(076446.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

O SOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 26, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 31.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

O SOLE, S.à r.l.

Signature

(076448.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

AXA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 35.944.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 54.341.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 septembre 2004.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l.

Signature

(076455.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

DINAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.543.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 21 septembre 2004.

DINAI, S.à r.l.

Signature

(076458.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

G.R. IMMOTRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.369.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2004.

GR IMMOTRUST S.A.

Signature

(076459.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 83.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LUNA ROSSA S.A.

Signature

(076454.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PRO-CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue Continentale.
R. C. Luxembourg B 76.113.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 septembre 2004.

PRO-CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(076453.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TRAVEL FIN S.A.

Signature

(076452.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TATONE FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6117 Junglinster, 5, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.114.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2004.

TATONE FRERES, S.à r.l.

Signature

(076451.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.793.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of August.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, incorporated by deed of the undersigned notary, on 13th January, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 288 of 28th April, 1998, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number RCS Luxembourg B 62.793. The Articles of Incorporation have been amended several times and were the last time amended by deed of the undersigned notary on 16th July 2003, published in the Mémorial, number 908 of 4th September, 2003.

The meeting was presided by Mrs Anouk Dumont, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all twenty-five thousand (25,000) shares in issue with no par value are represented at the present general meeting and the shareholders represented having declared that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to the meeting, no convening notices being necessary, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

1) Division of the existing shares, each share being replaced by twenty (20) new shares and amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation by amending the total amount of shares issued by the Company.

2) Withdrawal of article 6 of the Articles of Incorporation and renumbering of the following articles.

3) Amendment of renumbered article 6.1. of the Articles of Incorporation in order to replace the number of six directors by a minimum of four directors.

4) Withdrawal of the last paragraph of renumbered article 6.4. of the Articles of Incorporation.

5) Amendment of the second, third and fourth paragraphs of renumbered article 7 of the Articles of Incorporation so as to delete all references therein to the Principal Board Matters.

6) Withdrawal of renumbered article 8 of the Articles of Incorporation and renumbering of the following articles.

7) Amendment of renumbered article 8 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to replace the term «invested» by «vested».

8) Amendment of renumbered article 9 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to delete the reference therein to the Principal Board Matters.

9) Amendment of renumbered article 12 last paragraph of the Articles of Incorporation so as to delete all references therein to the Principal Shareholder Matters.

10) Withdrawal of renumbered article 14 of the Articles of Incorporation and renumbering of the following articles.

11) Amendment of renumbered article 17 of the Articles of Incorporation so as to delete all references therein to old article 16 and add a reference to the law of 10th August 1915 on commercial companies.

12) Introduction of a new article 18 to the Articles of Incorporation so as to provide for any Shareholder's Agreement which may exist from time to time among the Shareholders and renumbering of the following articles.

13) Amendment of renumbered article 19 of the Articles of Incorporation so as to determine construction of the Articles of Incorporation of the Company.

14) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to reflect the changes made above.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The meeting resolved to divide the existing shares, each share being replaced by twenty (20) new shares and to amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation by amending the total amount of shares issued by the Company so that the new amount of shares issued by the Company shall consist of five hundred thousand (500,000) shares, so that article 5 paragraph 1 shall read as follows:

«**Art. 5, paragraph 1.** The corporate capital is set at one million Euro (1,000,000 EUR), represented by five hundred thousand (500,000) shares with no par value.»

Second resolution

The meeting resolved to withdraw article 6 of the Articles of Incorporation and to renumber the following articles.

Third resolution

The meeting resolved to amend renumbered article 6.1. of the Articles of Incorporation in order to replace the number of six directors by a minimum of four directors, so that article 6.1. shall read as follows:

«6.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of a minimum of four members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.»

Fourth resolution

The meeting resolved to amend the last paragraph of renumbered article 6.4. of the Articles of Incorporation, so that article 6.4. shall read as follows:

«6.4. In case for any reason a person ceases to be a director, the Board of Directors shall promptly convene and appoint as a replacement such person as is designated to it by the shareholder or the shareholders who had proposed the person to be replaced. If for any reason, such an appointment is not possible, the Board of Directors shall, and any director shall be entitled to, immediately convene a shareholder's meeting to appoint such director out of a slate of proposals by the shareholder(s) who proposed the person to be replaced.»

Fifth resolution

The meeting resolved to amend the second, third and fourth paragraphs of renumbered article 7 of the Articles of Incorporation so as to delete all references therein to the Principal Board Matters, so that article 7 paragraphs 2, 3 and 4 shall read as follows:

«**Art. 7, paragraphs 2, 3 and 4.** The Board of Directors may only deliberate if the majority of its members is present or represented at a meeting. A director unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Resolutions of the Board of Directors will be passed by the majority of votes cast.

The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the majority of the members who took part in the deliberation.»

Sixth resolution

The meeting resolved to withdraw renumbered article 8 of the Articles of Incorporation and to renumber the following articles.

Seventh resolution

The meeting resolved to amend renumbered article 8 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to replace the term «invested» by «vested», so that article 8 paragraph 1 shall read as follows:

«**Art. 8, paragraph 1.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.»

Eighth resolution

The meeting resolved to amend renumbered article 9 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to delete the reference therein to the Principal Board Matters, so that article 9 paragraph 1 shall read as follows:

«**Art. 9, paragraph 1.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the individual signature of any director to whom the daily management of the Company has been delegated.»

Ninth resolution

The meeting resolved to amend renumbered article 12 last paragraph of the Articles of Incorporation so as to delete all references therein to the Principal Shareholder Matters, so that article 12 last paragraph shall read as follows:

«**Art. 12, last paragraph.** Extraordinary shareholders' meetings for the purpose of approving amendments to these Articles may be convened and may deliberate in compliance with the applicable provisions of these Articles and of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.»

Tenth resolution

The meeting resolved to withdraw renumbered article 14 of the Articles of Incorporation and to renumber the following articles.

Eleventh resolution

The meeting resolved to amend renumbered article 17 of the Articles of Incorporation so as to delete the reference therein to old article 16 and add a reference to the law of 10th August 1915 on commercial companies, so that article 17 shall read as follows:

«**Art. 17.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders which resolution will be subject to the quorum and voting requirements provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators which may be physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.»

Twelfth resolution

The meeting resolved to introduce a new article 18 to the Articles of Incorporation so as to provide for any Shareholder's Agreement which may exist from time to time among the Shareholders and to renumber the following articles, so that such new article 18 shall read as follows:

«**Art. 18.** The shareholders agree to be bound by the terms and conditions of any shareholder agreement, if any, in effect from time to time among all the shareholders and in particular agree that no shares shall be sold or transferred

in any way by any shareholder to a third party unless such third party acquirer commits in writing to accept and be bound by the terms and conditions of any shareholder agreement in effect at that time, if any.»

Thirteenth resolution

The meeting resolved to amend renumbered article 19 of the Articles of Incorporation so as to determine construction of the Articles of Incorporation of the Company, so that article 19 shall read as follows:

«**Art. 19.** All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

Fourteenth resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to reflect the changes made above so that the co-ordinated articles of incorporation shall read as follows:

«Title 1 - Denomination - Registered office - Object

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Strassen.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company shall be the provision of discretionary and individualised investment management services, the giving of financial advice relating to transferable securities, money market instruments or other investments, the distribution of units in undertakings for collective investment without making or accepting payments and the provision of any service relating to the activity of portfolio manager and financial adviser including the provision of brokerage and financial intermediary services and any other related activities.

Portfolio management will exclusively be carried out on the basis of powers of attorney on accounts opened in the name and on behalf of clients with credit institutions. The Company shall not perform portfolio management of client assets pooled in one single account.

The Company may accomplish any operation relating to the activity of portfolio manager and financial adviser, including the provision of brokerage and financial intermediary services as provided by article 24 (B)(3) of the law of 5th April, 1993 relating to the financial sector, and any operation relating to the activity of distributor of units in undertakings of collective investment without making or accepting payments as provided by article 24 (D) of the law of 5th April, 1993.

More generally, the Company may carry out any commercial, movable or immovable operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title 2 - Capital, Transfer of shares, Pre-emption Rights

Art. 5. The corporate capital is set at one million Euro (1,000,000 EUR), represented by five hundred thousand (500,000) shares with no par value.

The shares are in registered form only. Share certificates may be issued at the shareholders's request representing single shares or blocks of shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Increases and reductions of the share capital shall be made in accordance with the provisions of these Articles and in compliance with applicable legal requirements.

Title 3 - Management

Art. 6. 6.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of a minimum of four members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

6.2. Each tranche of shares representing ten per cent (10%) of the total share capital outstanding, held by one shareholder individually or by a group of shareholders shall entitle such shareholder or group of shareholders to propose at least two candidates to the shareholders' meeting for appointment into one directorship of the Company and the shareholders' meeting shall select one director out of each slate of proposals.

6.3. The term of the appointment as director and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders. The number of directors may only be increased with the unanimous consent of all shareholders.

Retiring directors are eligible for re-election.

6.4. In case for any reason a person ceases to be a director, the Board of Directors shall promptly convene and appoint as a replacement such person as is designated to it by the shareholder or the shareholders who had proposed the person to be replaced.

If for any reason, such an appointment is not possible, the Board of Directors shall, and any director shall be entitled to, immediately convene a shareholder's meeting to appoint such director out of a slate of proposals by the shareholder(s) who proposed the person to be replaced.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one director so requests.

The Board of Directors may only deliberate if the majority of its members is present or represented at a meeting. A director unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Resolutions of the Board of Directors will be passed by the majority of votes cast.

The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the majority of the members who took part in the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions on any matters may be taken by way of a circular resolution, provided such circular resolution receives the unanimous approval of all directors.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Starting with the calendar year 2003, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements and in accordance with the terms of these Articles.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the individual signature of any director to whom the daily management of the Company has been delegated.

The Company will also be bound by the individual or joint signature of such person or persons to whom specific authority has been delegated by the Board.

Art. 10. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for that purpose.

Title IV - Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several independent auditors appointed by the board of directors.

Title V - General meetings of shareholders

Art. 12. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the twenty-fifth of March each year at 10.00 a.m.

If such a day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Extraordinary shareholders' meetings for the purpose of approving amendments to these Articles may be convened and may deliberate in compliance with the applicable provisions of these Articles and of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 13. Registered letters which must indicate the agenda for the meeting will be sent fifteen days at least before the date of the meeting to each registered shareholder. If all shareholders are present or represented by proxy and confirm having had prior notice of the agenda of the meeting, the meeting may take place without any prior notice.

Each share is entitled to one vote.

The shareholders may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder. The Board of Directors may determine the form of the proxies to be used and may require that the proxies be deposited at the place and time it will determine.

Title VI - Accounting year, Allocation of profits, Dividends

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction from its income of any and all of the expenses of the Company and any amortisations, the credit balance shall represent the net profits of the Company. Out of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but such deduction must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever such reserve has been reduced.

The balance of the net profits is at the disposal of the general meeting.

Art. 16. Dividends shall be decided through simple majority of votes at the Company's general meeting.

Title VII - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders which resolution will be subject to the quorum and voting requirements provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators which may be physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Art. 18. The shareholders agree to be bound by the terms and conditions of any shareholder agreement, if any, in effect from time to time among all the shareholders and in particular agree that no shares shall be sold or transferred in any way by any shareholder to a third party unless such third party acquirer commits in writing to accept and be bound by the terms and conditions of any shareholder agreement in effect at that time, if any.

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

The present articles of incorporation are worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A., (la «Société») une société anonyme, ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 288 du 28 avril 1998 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 62.793. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 908 du 4 septembre 2003.

La séance est présidée par M^e Anouk Dumont, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur M^e Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale émises sont représentées à la présente assemblée générale et tous les actionnaires représentés ayant déclaré avoir été informés de manière satisfaisante de l'ordre du jour, aucune convocation n'a été nécessaire, de sorte que l'assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points à l'ordre du jour.

II) L'ordre du jour de l'assemblée a la teneur suivante:

1) Division des actions existantes, toute action étant remplacée par vingt (20) actions nouvelles et modification de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts par la modification du montant total d'actions émises par la Société.

2) Suppression de l'article 6 des Statuts et renumérotation des articles suivants.

3) Modification de l'article 6.1. renuméroté des Statuts afin de remplacer le nombre de six administrateurs par un minimum de quatre administrateurs.

4) Suppression du dernier paragraphe de l'article 6.4. renuméroté des Statuts.

5) Modification des deuxième, troisième et quatrième paragraphes de l'article 7 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence aux Questions Importantes du Conseil.

6) Suppression de l'article 8 renuméroté des Statuts et renumérotation des articles suivants.

7) Modification de l'article 8 paragraphe 1 renuméroté des Statuts afin de remplacer dans la version anglaise des Statuts le terme «invested» par «vested».

8) Modification de l'article 9 paragraphe 1 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence aux Questions Importantes du Conseil.

9) Modification du dernier paragraphe de l'article 12 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence aux Questions Importantes des Actionnaires.

10) Suppression de l'article 14 renuméroté des Statuts et renumérotation des articles suivants.

11) Modification de l'article 17 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence à l'ancien article 16 et d'y rajouter une référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12) Introduction d'un nouvel article 18 dans les Statuts afin de créer un cadre pour tout pacte d'actionnaires qui pourrait exister, de temps à autre, entre les Actionnaires et renumérotation des articles suivants.

13) Modification de l'article 19 renuméroté des Statuts afin de déterminer le mode d'interprétation des Statuts de la Société.

14) Modification et Refonte des Statuts afin de refléter les modifications opérées ci-dessus.

III) Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de diviser les actions existantes, toute action étant remplacée par vingt (20) actions nouvelles, et de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts en modifiant le montant total d'actions émises par la Société de façon à ce que le nouveau montant d'actions émises par la Société consistera de cinq cent mille (500.000) actions et de façon à ce que l'article 5 paragraphe 1 ait désormais la teneur suivante:

«**Article 5, paragraphe 1.** Le capital de la Société est fixé à un million Euro (1.000.000 EUR), représenté par cent mille (500.000) actions sans valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 6 des Statuts et de renuméroté les articles suivants.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1. renuméroté des Statuts afin de remplacer le nombre de six administrateurs par un minimum de quatre administrateurs, de façon à ce que l'article 6.1. ait désormais la teneur suivante:

«6.1. La société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de quatre membres, actionnaires ou non, qui sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 6.4. renuméroté des Statuts, de façon à ce que l'article 6.4. ait désormais la teneur suivante:

«6.4. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une personne cesse d'être administrateur, le conseil d'administration se réunira promptement et nommera en remplacement de cette personne telle personne qui lui sera désignée par le ou les actionnaires qui avaient nommé l'administrateur qui est remplacé.

Si pour quelque raison que ce soit une telle nomination n'est pas possible, le conseil d'administration devra, et chaque administrateur sera habilité à cette fin, de convoquer une assemblée des actionnaires qui devra nommer un administrateur sur la liste des propositions du ou des actionnaire(s) ayant choisi la personne qui devra être remplacée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les deuxième, troisième et quatrième paragraphes de l'article 7 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence aux Questions Importantes du Conseil, de façon à ce que l'article 7 paragraphes 2, 3 et 4 aient désormais la teneur suivante:

«**Art. 7, paragraphes 2, 3 et 4.** Le conseil d'administration ne pourra délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion. Tout administrateur empêché de participer à la réunion pourra par lettre, télex ou télégramme donner à un autre membre du conseil mandat pour le représenter à la réunion et voter en son nom.

Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises.

Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la majorité des administrateurs ayant participé à la délibération.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 8 renuméroté des Statuts et de renuméroté les articles suivants.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 paragraphe 1 renuméroté des Statuts afin de remplacer dans la version anglaise des Statuts le terme «invested» par «vested», de façon à ce que l'article 8 paragraphe 1 ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 8, paragraphe 1.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 paragraphe 1 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence aux Questions Importantes du Conseil, de façon à ce que l'article 9 paragraphe 1 ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 9, paragraphe 1.** La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur auquel un pouvoir de gestion journalière de la société aura été délégué.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 12 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence aux Questions Importantes des Actionnaires, de façon à ce que l'article 12 dernier paragraphe ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 12. dernier paragraphe.** Les assemblées générales extraordinaires ayant pour objet la modification des statuts seront convoqués et délibéreront conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 14 renuméroté des Statuts et de renuméroté les articles suivants.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 renuméroté des Statuts afin d'en retirer toute référence à l'ancien article 16 et d'y rajouter une référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de façon à ce que l'article 17 ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** La société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires à condition que soient réunies les conditions de quorum et de vote prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la société est dissoute, les opérations de liquidation seront prises en charge par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui spécifiera leurs pouvoirs et fixera leurs rémunérations.»

Douzième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 18 dans les Statuts afin de créer un cadre pour tout pacte d'actionnaires qui pourrait exister, de temps à autre, entre les Actionnaires et de renuméroter les articles suivants, de façon à ce qu'un tel nouvel article 18 ait la teneur suivante:

«**Art. 18.** Les Actionnaires acceptent d'être liés par les stipulations de tout pacte d'actionnaires, le cas échéant, d'application de temps à autre parmi tous les actionnaires et acceptent en particulier qu'aucune action ne devra être vendue ou transférée d'aucune manière par aucun actionnaire à un tiers à moins que ce tiers acquéreur ne s'engage, par écrit, d'accepter à être lié par les stipulations de tout pacte d'actionnaires, applicable à ce moment, le cas échéant.»

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 renuméroté des Statuts afin de déterminer le mode d'interprétation des Statuts de la Société, de façon à ce que l'article 19 ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** Toutes questions non régies par les présents statuts seront régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les modifications y relatives.»

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide la modification et la refonte des Statuts de la Société afin de refléter les modifications opérées ci-dessus, de façon à ce que les statuts coordonnés aient désormais la teneur suivante:

«Titre 1^{er} - Dénomination - Siège Social - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société anonyme sous la dénomination de LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'au terme complet de ces circonstances.

Une telle décision n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société. Une déclaration de transfert du siège social sera effectuée et portée à l'attention des tiers par l'organe de la société le plus approprié à cette fin dans les circonstances données.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la société sera de fournir sur une base discrétionnaire et individualisée des services de gestion de portefeuilles d'investissements, de fournir des conseils financiers relatifs aux valeurs mobilières, aux instruments du marché monétaire et à d'autres investissements, de distribuer des parts d'OPC sans faire ni accepter des paiements et de fournir tout autre service relatif à l'activité de gestionnaire de portefeuilles et de conseiller financier y compris la fourniture de services de commissionnaire et de courtier et toute autre activité liée.

La gestion s'effectuera par procuration sur des comptes ouverts au nom et pour le compte de clients auprès d'un établissement de crédit. La Société ne peut accomplir la gestion de portefeuilles d'avoirs de clients déposés en commun sur un compte global.

La société peut accomplir toute opération se rapportant aux activités de gérant de fortune et de conseiller aux opérations financières y compris la fourniture de services de commissionnaire et de courtier tel que prévu par l'article 24 (B) (3) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, et toute opération relative à l'activité de distributeur de parts d'OPC sans faire ni accepter des paiements tel que prévu par l'article 24 (D) de la loi du 5 avril 1993.

Plus généralement, la Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Titre 2 - Capital, Cession d'actions, Droits de Prémption

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à un million Euro (1.000.000 EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans valeur nominale.

Les actions sont sous forme nominative uniquement. A la demande des actionnaires, des certificats représentant une ou plusieurs actions peuvent être émis.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et aux conditions prévues par la loi.

Les augmentations et réductions du capital s'opéreront conformément aux dispositions des présents statuts et en application des dispositions légales prévues.

Titre 3 - Administration

Art. 6. 6.1. La société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de quatre membres, actionnaires ou non, qui sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

6.2. Chaque tranche d'actions représentant dix pour cent (10%) du capital social en circulation, détenue par un actionnaire individuel ou par un groupe d'actionnaires confèrera à cet actionnaire ou à ce groupe d'actionnaires le droit

de proposer au moins deux candidats à l'assemblée des actionnaires pour la nomination à un siège d'administrateur au conseil d'administration de la société et l'assemblée des actionnaires sélectionnera un administrateur par groupe de propositions.

6.3. La durée du mandat des administrateurs et leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires. Le nombre des administrateurs ne pourra être augmenté qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

6.4. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une personne cesse d'être administrateur, le conseil d'administration se réunira promptement et nommera en remplacement de cette personne telle personne qui lui sera désignée par le ou les actionnaires qui avaient nommé l'administrateur qui est remplacé.

Si pour quelque raison que ce soit une telle nomination n'est pas possible, le conseil d'administration devra, et chaque administrateur sera habilité à cette fin, de convoquer une assemblée des actionnaires qui devra nommer un administrateur sur la liste des propositions du ou des actionnaire(s) ayant choisi la personne qui devra être remplacée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président du conseil, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il doit se réunir chaque fois qu'un administrateur l'exige.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion. Tout administrateur empêché de participer à la réunion pourra par lettre, télex ou télégramme donner à un autre membre du conseil mandat pour le représenter à la réunion et voter en son nom.

Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises.

Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la majorité des administrateurs ayant participé à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs seront valablement signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Des résolutions sur toutes choses pourront être prises par voie de résolution circulaire ayant obtenu l'approbation unanime de tous les administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

A partir de l'année 2003, le conseil d'administration pourra distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la loi et aux dispositions des statuts.

Art. 9. La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur auquel un pouvoir de gestion journalière de la société aura été délégué.

La société sera également engagée par la signature individuelle ou conjointe de la ou des personnes auxquelles un pouvoir spécial a été attribué par le conseil d'administration.

Art. 10. Toute procédure judiciaire impliquant la société, tant en demandant qu'en défendant, sera menée au nom et pour compte de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cette fin.

Titre 4 - Surveillance

Art. 11. La société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le conseil d'administration.

Titre 5 - Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingt-cinq mars de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires ayant pour objet la modification des statuts seront convoqués et délibéreront conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 13. Des lettres recommandées devant indiquer l'ordre du jour de l'assemblée seront envoyées quinze jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire inscrit au registre. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés par un mandataire et déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis préalable.

Chaque action donne droit à un vote.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui peut ne pas être un actionnaire. Le conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations à utiliser et peut exiger que ces procurations soient déposées au lieu et à la date qu'il indique.

Titre 6 - Année sociale, Affectation des bénéfices, Dividendes

Art. 14. L'exercice comptable de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Après déduction des revenus de la société de toutes dépenses et amortissements, le solde créditeur représentera le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint les dix pour cent (10 %) du capital social, mais

devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à un moment quelconque, pour quelque raison que ce soit, cette réserve a été entamée.

Le solde des bénéficiaires nets est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La distribution de dividendes sera décidée par simple majorité des votes à l'assemblée générale de la société.

Titre 7 - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires à condition que soient réunies les conditions de quorum et de vote prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la société est dissoute, les opérations de liquidation seront prises en charge par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui spécifiera leurs pouvoirs et fixera leurs rémunérations.

Art. 18. Les Actionnaires acceptent d'être liés par les stipulations de tout pacte d'actionnaires, le cas échéant, d'application de temps à autre parmi tous les actionnaires et acceptent en particulier qu'aucune action ne devra être vendue ou transférée d'aucune manière par aucun actionnaire à un tiers à moins que ce tiers acquéreur ne s'engage, par écrit, d'accepter à être lié par les stipulations de tout pacte d'actionnaires, applicable à ce moment, le cas échéant.

Art. 19. Toutes questions non régies par les présents statuts seront régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les modifications y relatives.

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.»

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dumont, A. Schaus, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

P. Frieders.

(077033.3/212/519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

LINDE PARTNERS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

P. Frieders.

(076828.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 102.988.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 septembre 2004

Il résulte des résolutions prises que Monsieur Frédéric Rousset a été nommé administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

SI LUX S.A.

Signatures

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2004, vol. 428, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076518.2/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

WORLD IMMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.758.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(076389.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis POLAND VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.116.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(076443.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis POLAND VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.116.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 13 septembre 2004

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076571.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SCHNEIDERSÖHNE LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.
H. R. Luxemburg B 44.905.

Zur Eintragung in das Handelsregister H.R. B 44.905 melden wir, die Geschäftsführer der Komplementär-GmbH unter der Firma PAPIERGESELLSCHAFT mbH, mit dem Sitz in Ettlingen (HRB 805 E - Registergericht Karlsruhe), diese wiederum handelnd für den Alleingesellschafter, der G. SCHNEIDER & SÖHNE GmbH & Co. KG, mit dem Sitz in Ettlingen (HRB 322 E - Registergericht Karlsruhe), an:

Der Sitz der Gesellschaft ist nach 5431 Lenningen verlegt; die Geschäftsräume befinden sich ab dem 1. August 2004 in 5431 Lenningen, Luxemburg, 27, rue de L'Ecole.

(Laut Gesellschafterbeschuß vom 28. Juli 2004.)

Ettlingen, den 28. Juli 2004.

Ettlingen, den 4. August 2004.

R. Köster / M. Krahnert.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04284. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076507.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SYSTEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 31.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076083.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SYSTEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 31.342.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 18 mai 2004 à 9.30 heures
Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

2. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice social 2003, correspondant à 420.850,84 EUR, après allocation de 5% à la réserve légale;

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

4. L'assemblée générale accorde des tantièmes aux administrateurs pour l'exercice social 2004 pour un montant correspondant à 20.000,- EUR plus 170.000,- USD.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 10.00 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076082.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VAKANZ-EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6543 Echternach, 57, rue Krunn.
R. C. Luxembourg B 88.477.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société VAKANZ-EXPRESS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076751.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

VAKANZ-EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6543 Echternach, 57, rue Krunn.
R. C. Luxembourg B 88.477.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03704, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société VAKANZ-EXPRESS S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076752.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.687.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(076434.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 août 2003

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour PLANFIN S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076435.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FLATOR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 34.951.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(076723.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FLATOR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 34.951.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 janvier 2003 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme FLATOR FINANCE S.A. Holding:

L'Assemblée a accepté la démission du Commissaire aux Comptes LUXFIDUCIA, S.à r.l.;

L'Assemblée a octroyé décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

A été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire:

- LISTOS S.A., East 54th Street, Arango-Orillac Building, Panama, Republic of Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(076732.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TARKETT CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9501 Wiltz, 1, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 92.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2004, réf. DSO-AU00069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

P. Lommel

Fondé de Pouvoir

(903061.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

TARKETT CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9501 Wiltz, 1, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 92.156.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 14 avril 2004

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires s'est réunie le 14 avril 2004 à 10.00 heures à Wiltz, sous la présidence de Monsieur Marc Assa.

Monsieur le Président appelle aux fonctions de secrétaire, Monsieur Patrick Lommel.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateurs Messieurs Stephan Stiens et Edouard Weisgerber.

Tous ici présents, acceptant et formant le bureau de l'Assemblée.

Une liste de présence, indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des titres représentés à cette Assemblée, est signée par chacun d'eux ou son mandataire.

Cette liste sera signée ne varietur, par les membres du bureau et restera annexée au présent procès-verbal.

Le bureau procède ensuite aux constatations suivantes:

1. Tous les Actionnaires étant présents ou représentés et ayant connaissance de l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

2. L'Ordre du Jour de cette Assemblée porte sur les points suivants:

- Rapport de Révision sur les comptes de l'exercice 2003.
- Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes de l'exercice 2003.
- Affectation des résultats de l'exercice 2003
- Décharge aux Administrateurs et au Réviseur.
- Nominations statutaires

3. La liste de présence annexée indique la présence ou la représentation de 2 Actionnaires représentant 100 % du capital social, soit un quorum suffisant pour délibérer valablement sur tous les points de l'Ordre du Jour, le vote sur chacun d'eux intervenant à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Ces faits exposés et constatés, l'Assemblée, après avoir pris acte que les informations et documents requis par l'article 73 de la loi sur les sociétés commerciales étaient disponibles au siège social, aborde ensuite l'examen de son Ordre du Jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions ci-après:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance du Rapport de Révision sur les comptes 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve séparément le Bilan, le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 2003 se clôturant par un bénéfice de l'exercice de EUR 90.321,-.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de distribuer un dividende de EUR 800.- par action.

La répartition du bénéfice à affecter est approuvée comme suit:

- Réserve légale	0
- Réserve indisponible (art. 174bis code des impôts)	6.625
- Dividende	80.000
- Autres Réserves	-
- Report à nouveau	8.874
	95.499

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Réviseur ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs mandats durant l'année sociale 2003.

Cinquième résolution

Conformément aux statuts, les mandats de membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont du ressort de l'Assemblée Générale.

Elle nomme:

a) en tant que Président, Vice-président et Administrateur:

Président:	Monsieur Assa
Vice-président:	Monsieur Cognet
Administrateur:	Monsieur Schneider

b) en tant que Réviseur aux comptes:

KPMG
31, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

dont les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2005.

Sont appelés ici les noms des fondés de pouvoir, non administrateurs, autorisés par le Conseil et habilités à signer conjointement pour une année, à compter de la date de ce jour:

Messieurs:	P. Lommel
	S. Stiens
	E. Weisgerber

Tous pouvoirs sont conférés au secrétaire pour le dépôt, l'enregistrement et la publication des documents requis.

L'Ordre du Jour étant épuisé et aucune autre question n'étant plus à porter au présent procès-verbal, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée et lève la séance.

Dont procès-verbal dressé à Wiltz, le 14 avril 2004.

Les membres du Bureau:

M. Assa / P. Lommel / S. Stiens / E. Weisgerber

Président / Secrétaire / Scrutateur / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2004, réf. DSO-AU00067. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(903058.3/000/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 septembre 2004.

INNAMORATI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4478 Belvaux, 15, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 67.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2004.

INNAMORATI LUX, S.à r.l.

Signature

(076437.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

BJ SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.063.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076429.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SAM ET LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 93.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2004, réf. DSO-AS00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076735.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

BILLECART EXPANSION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 27.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02668, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour BILLECART EXPANSION HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(076407.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

NOUVELLE TERREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.878.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03751, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société NOUVELLE TERREST S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076745.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PEINTURE DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9405 Vianden, 2, rue Théodore Bassing.
R. C. Luxembourg B 92.260.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04037, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société PEINTURE DE LUXE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076748.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(076749.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TECHMEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.488.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(076754.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LUX-DEVELOPMENT S.A., AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 16.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

R. Weber

Administrateur-Délégué - Directeur

(076427.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EPICERIE LUISI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 16, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 22.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EPICERIE LUISI, S.à r.l.

Signature

(076450.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FINATECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(076755.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SOCIETE FINANCIERE DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(076757.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TRUCKLAND & STREIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 16, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 84.041.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société TRUCKLAND & STREIT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(076750.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.195.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(076746.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(076747.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SNAPS 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 64.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour SNAPS 34 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076683.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SNAPS 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 64.365.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour SNAPS 34 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076684.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SNAPS 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 64.365.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour SNAPS 34 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076686.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SNAPS 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 64.365.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour SNAPS 34 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076687.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FONTINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 32.621.

Les comptes arrêtés au 13 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour FONTINA, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076692.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis GERMANY XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(076554.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

AB IMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.524.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076649.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.
